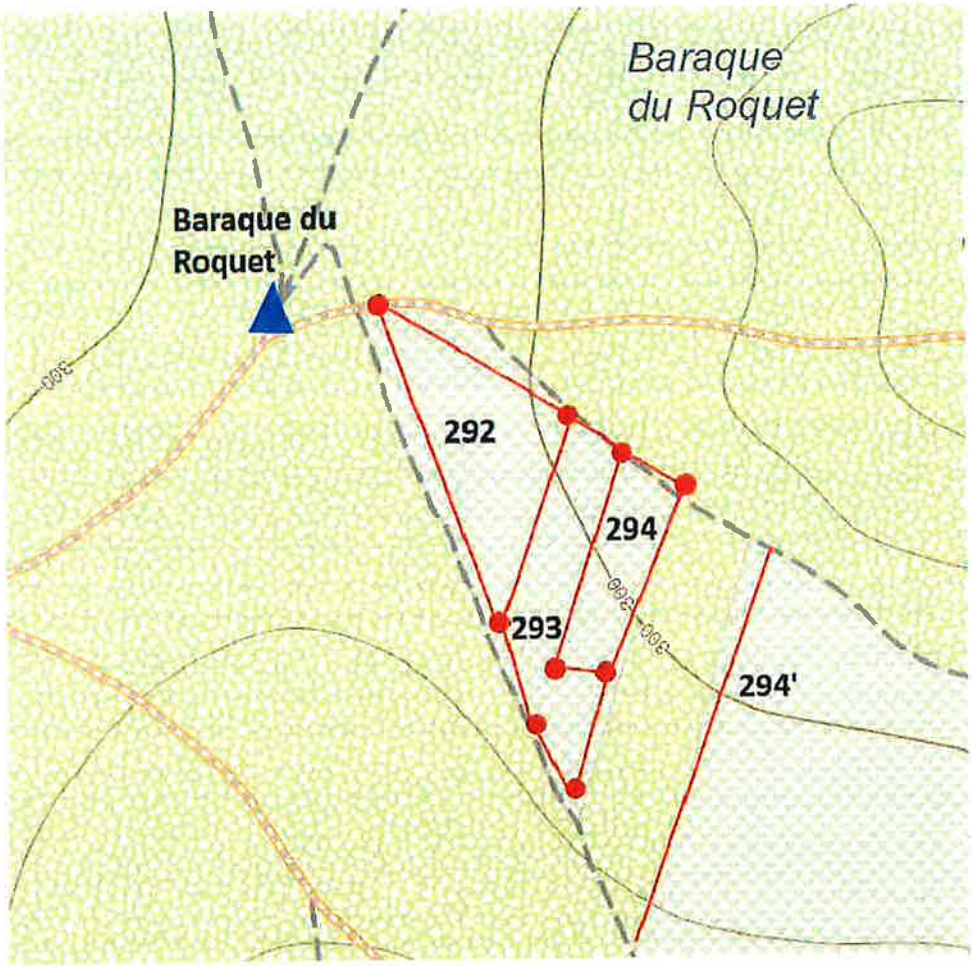
Parts de bois de Regniessart

2023-2024

Lieu-dit : Taille Marotte	Agent Forestier : Quentin Darville 0475/90.14.89
Parts n° : 292-293-294	Chasse : 20/10 ; 1-2-3-17/11 ; 3-14-15-30/12



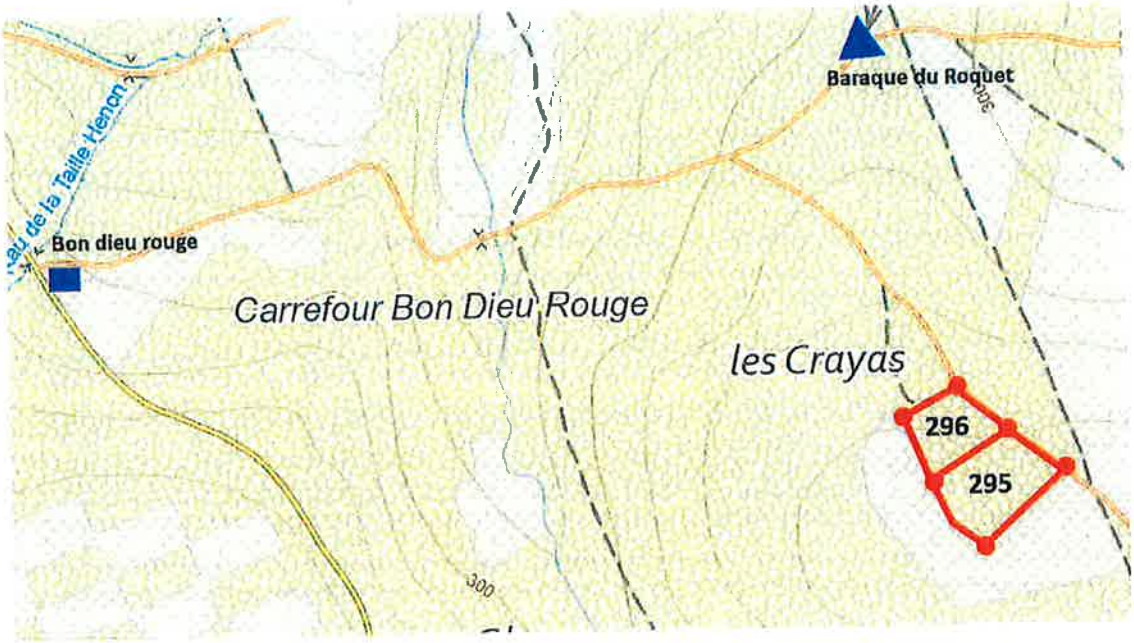
Condition d'exploitation :

-Seuls les bois martelés font partie de la part.
-Le débardage se fera via les cloisonnements existants et par temps sec.
-les souches seront rabattues à ras du sol.
-Les bois seront façonnés au fur et à mesure de l'exploitation.
-Pas d'exploitation ni de visite la veille et le jour des battues.
-Pas de feu dans le peuplement.
-Les bois griffés et/ou désignés sont réservés.

Parts de bois de Regniessart

2023-2024

Lieu-dit : Gerimont	Agent Forestier : Quentin Darville 0475/90.14.89
Parts n° : 295-296	Chasse : 20/10 ; 1-2-3-17/11 ; 3-14-15-30/12

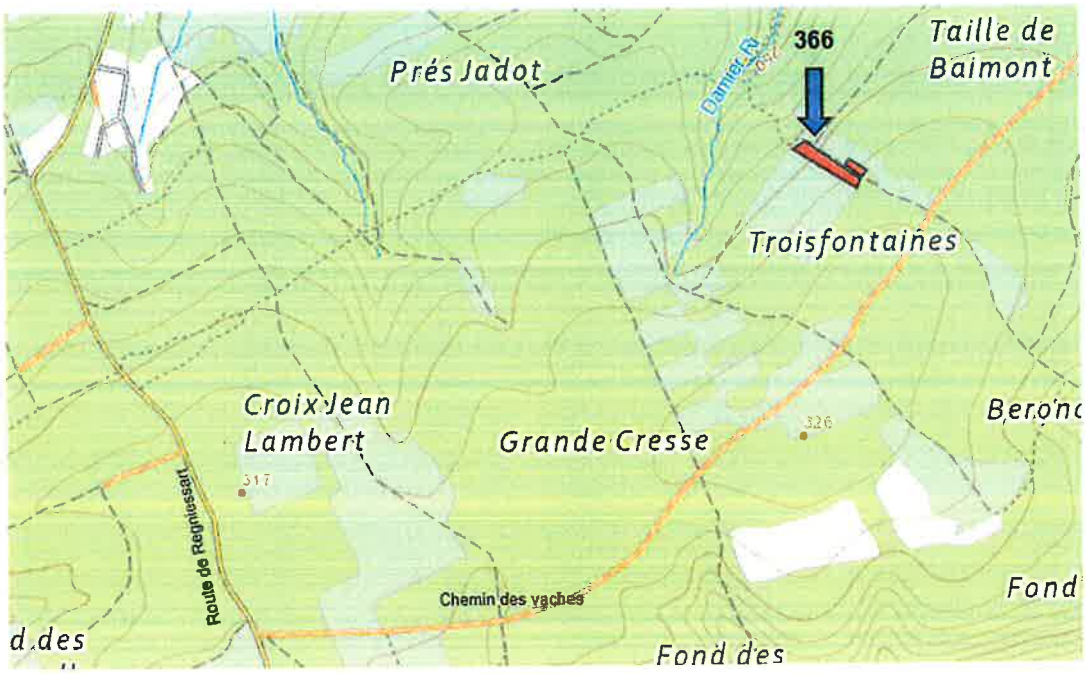


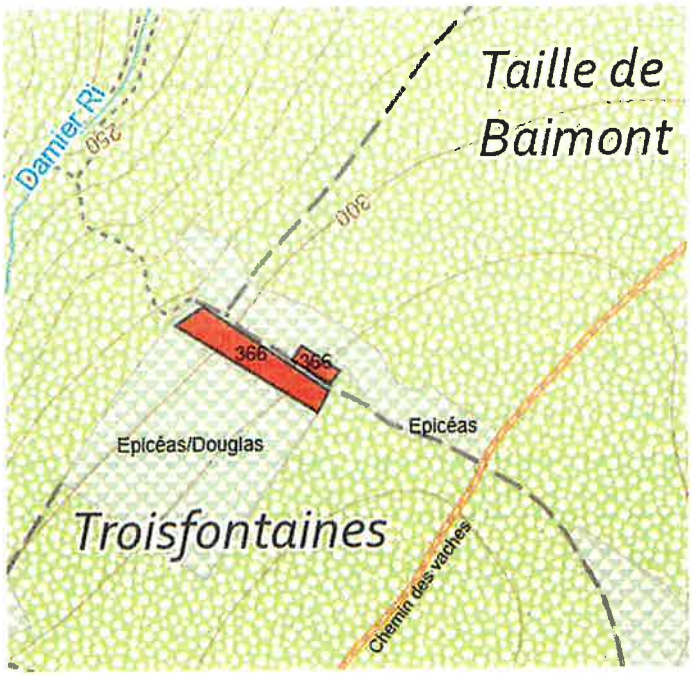
Condition d'exploitation :

-Seuls les bois martelés font partie de la part.
-Le débardage se fera via les cloisonnements existants et par temps sec.
-les souches seront rabattues à ras du sol.
-Les bois seront façonnés au fur et à mesure de l'exploitation.
-Pas d'exploitation ni de visite la veille et le jour des battues.
-Pas de feu dans le peuplement.
-Les bois griffés et/ou désignés sont réservés.

Commune de Viroinval – Bois de chauffage 2024

Triage de Trois Fontaines Nismes lieu-dit Trois Fontaines	
Agent responsable : Sébastien Colpé 0479/86 57 97	**Part de bois numérotée 366** **Eclaircie de chênes rouges d'Amérique**



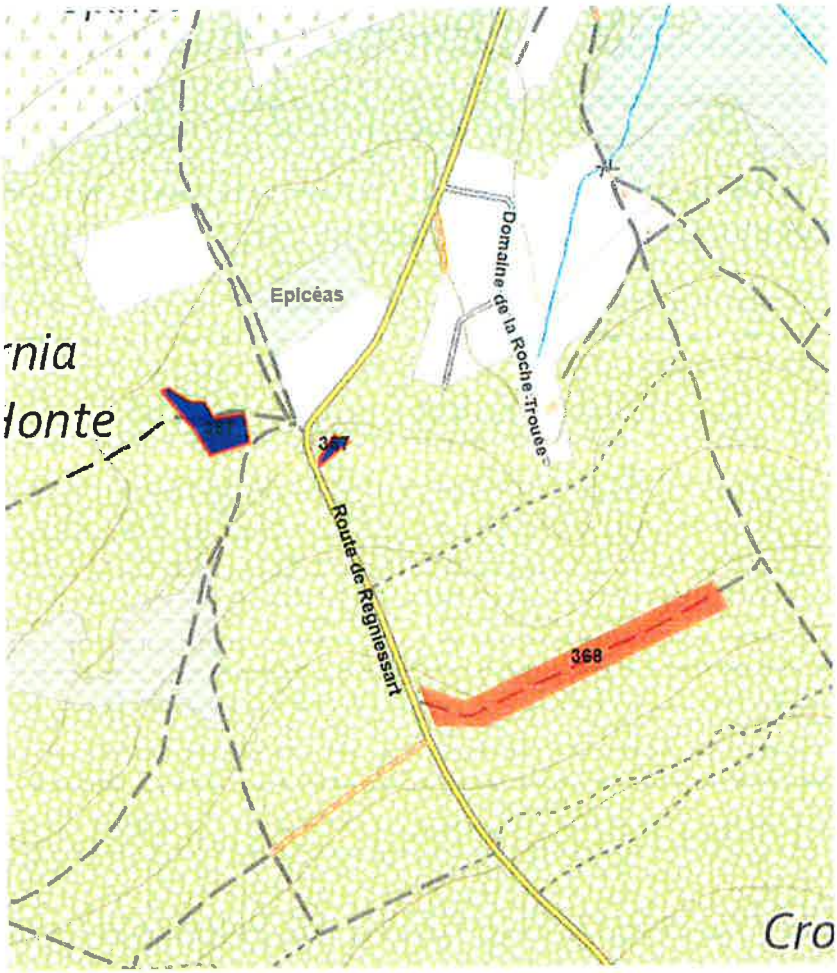


Conditions d'exploitation :

- Seuls les bois martelés font partie de la part.
- Attention particulière aux bois désignés.
- Les souches seront rabattues à ras du sol.
- Les bois seront façonnés au fur et à mesure de l'exploitation.
- Ne pas appuyer les tas contre des bois réservés.
- Pas d'exploitation ni de visite la veille et le jour des battues : 3/12, 14/12, 15/12, 22/12, 30/12
- Pas de feu dans le peuplement.

Commune de Viroinval – Bois de chauffage 2024

Triage de Trois Fontaines Nismes lieu-dit Nobuissons *(367)* et *Plantis (368).*	
Agent responsable : Sébastien Colpé 0479/86 57 97	**Parts de bois numérotées 367 et 368**



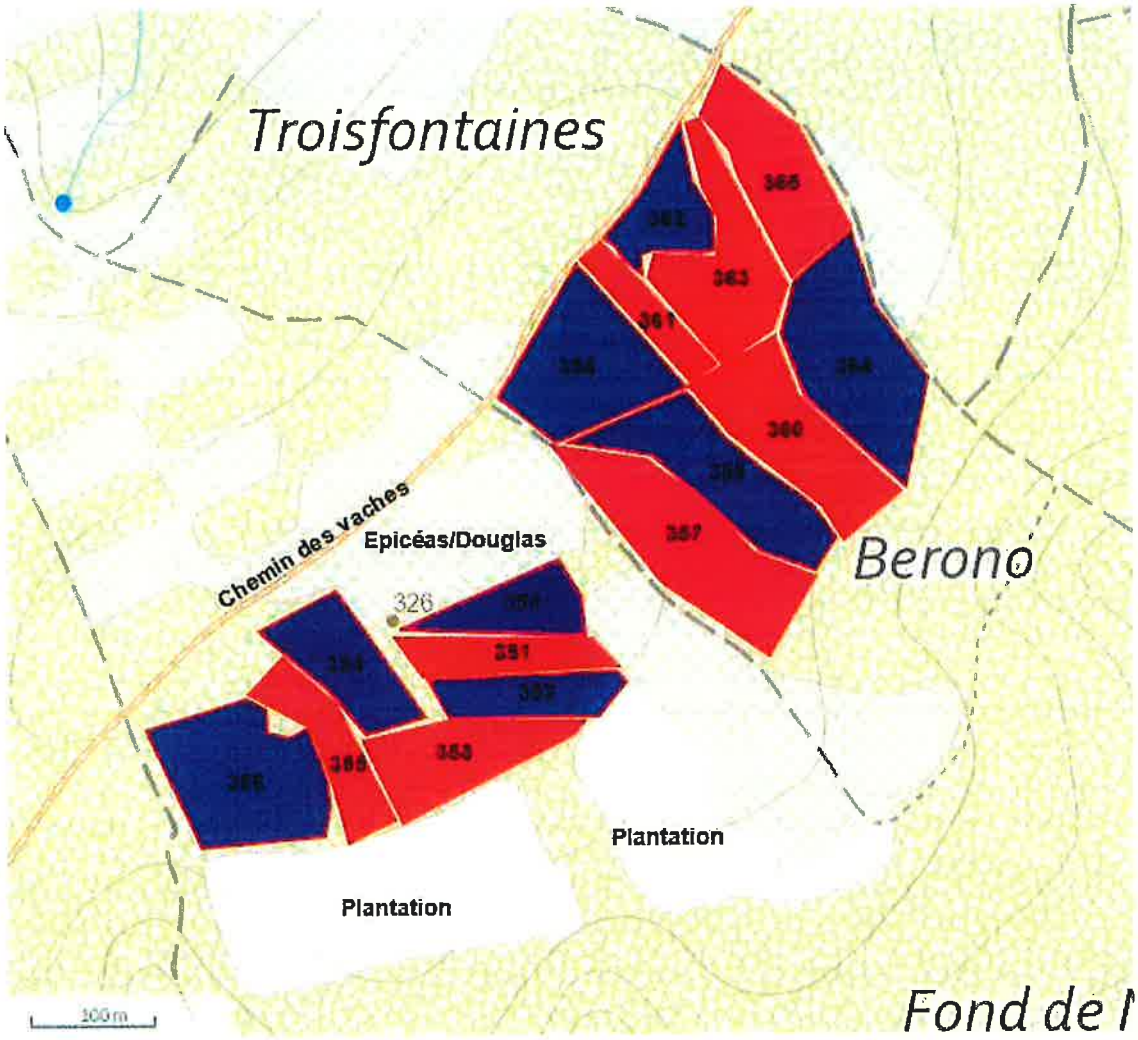
Parts de bois numérotées :
367 : Eclaircie. Tous les bois martelés font partie de la part.
368 : Ouverture de chemin. Bois martelés + coupe de tous les bois de part et d'autre du chemin jusqu'au trait de couleur.

Conditions d'exploitation :

- Les souches seront rabattues à ras du sol.
- Les bois seront façonnés au fur et à mesure de l'exploitation.
- Ne pas appuyer les tas contre des bois réservés.
- Pas d'exploitation ni de visite la veille et le jour des battues : 3/12, 14/12, 15/12 et 30/12.
- Pas de feu dans le peuplement.

Commune de Viroinval – Bois de chauffage 2024

Triage de Trois Fontaines Nismes lieu-dit *Bérono*	
Agent responsable : Sébastien Colpé 0479/86 57 97	**Parts de bois numérotées de 350 à 365** **Bois martelés + couleur**

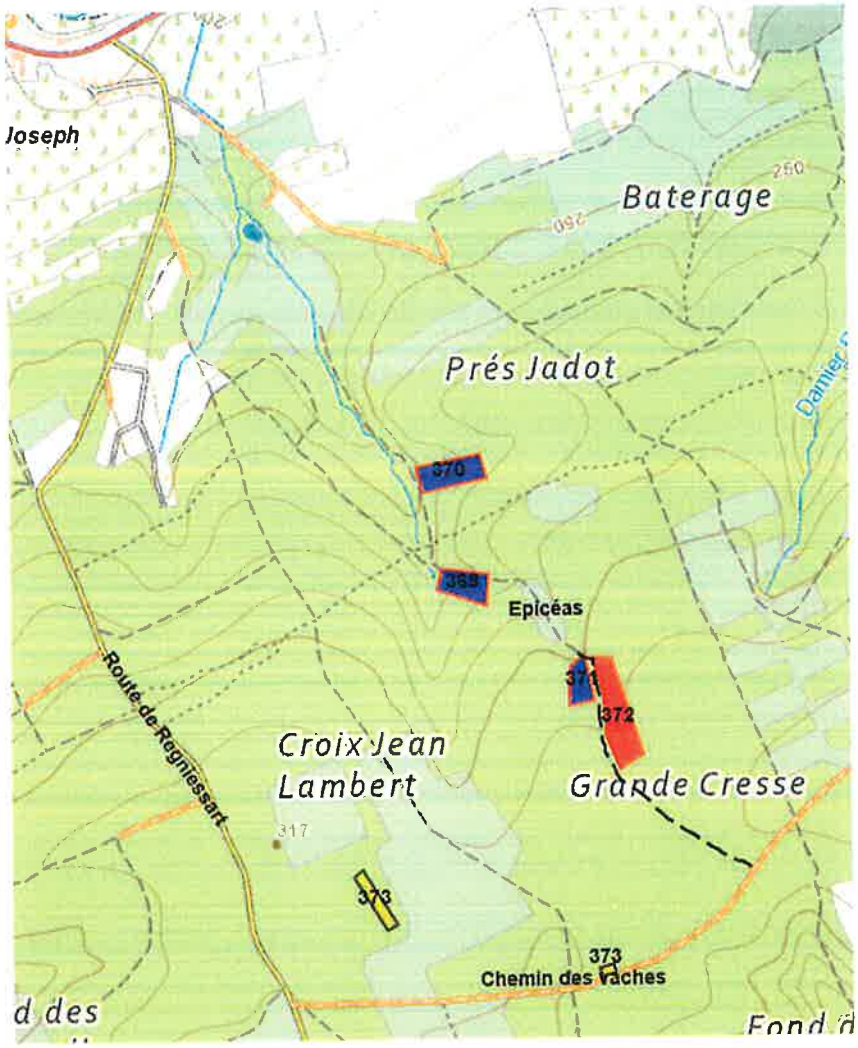


Conditions d'exploitation :

- Le lot comprend UNIQUEMENT les bois martelés ET avec de la couleur bleu/rouge .Les grumes numérotées de 1 à 108 sont réservées !
- Le débardage se fera via les cloisonnements existants et dans de bonnes conditions.
- Pas de prorogation possible ; les bois non abattus ou non débardés au 15/09/2024 seront laissés sur place.
- Les souches seront rabattues à ras du sol.
- Les bois seront façonnés au fur et à mesure de l'exploitation.
- Ne pas appuyer les tas contre des bois réservés.
- Pas d'exploitation ni de visite la veille et le jour des battues : 28/11, 3/12, 14/12 , 15/12, 22/12 , 30/12

Commune de Viroinval – Bois de chauffage 2024

Triage de Trois Fontaines Nismes lieu-dit *Pré Jadot (369 à 372)* et *Croix Jean Lambert (373).*	
Agent responsable : Sébastien Colpé 0479/86 57 97	**Parts de bois numérotées 369 à 373** **Eclaircies de hêtres (369 et 370), de charmes (371 et 372) et bouleaux (373)**



Conditions d'exploitation :

- Seuls les bois martelés et avec de la couleur bleue (369, 370 et 371), rouge (372) et jaune (373) font partie de la part. Les autres bois sont réservés même si ceux-ci font partie de la même cépée.
- Attention particulière aux bois désignés dans les portions 369 et 370.
- Les souches seront rabattues à ras du sol.
- Les bois seront façonnés au fur et à mesure de l'exploitation.
- Ne pas appuyer les tas contre des bois réservés.
- Pas d'exploitation ni de visite la veille et le jour des battues : 3/12, 14/12, 15/12, 17/12 et 30/12.